

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Le discours du Président du Conseil

Comme ils avaient loué sans réserve le discours prononcé à Marseille par le président du Conseil, les républicains ne manquent pas d'applaudir au langage que le chef du gouvernement vient de tenir à Tréguier et sur lequel il est bon de revenir.

Une fois de plus, M. Combes a fait justice des griefs des partisans de l'opposition. Ceux-ci ont fait l'impossible pour déconsidérer le ministère, pour dénaturer ses actes, pour amener le pays contre lui. Mais M. le Président du Conseil n'a pas eu de peine à remettre les choses au point.

Il a montré que ce gouvernement qu'on accuse d'arbitraire s'est toujours montré soucieux de la légalité.

Il est d'ailleurs plaisant que de pareilles attaques puissent être dirigées par ceux-là même qui entendent se placer au-dessus des lois, par ceux qui donnent le plus scandaleux exemple de la rébellion ouverte contre les pouvoirs publics.

Les établissements congréganistes dont le ministère a ordonné la fermeture ne s'étaient fondés que contrairement aux lois existantes et M. Combes a pu dire avec beaucoup de raison qu'il aurait manqué au premier et au plus essentiel de ses devoirs en tolérant plus longtemps l'existence de ces foyers d'insurrection morale contre la République.

Aussi bien le Parlement a très clairement manifesté sa volonté et le ministère n'a fait qu'exécuter loyalement les décisions de la majorité républicaine.

Le gouvernement s'est heurté dans cette occasion, non seulement à la résistance du clergé régulier qu'il conviendrait plus justement d'appeler le clergé irrégulier, mais encore du clergé séculier. Il a trouvé toute l'Eglise liguée contre lui, et la lutte engagée a prouvé que le Concordat ne mettait à la disposition des autorités civiles que des armes bien insuffisantes. L'Etat ne saurait tolérer de pareils empiètements du clergé. Se défendre contre les menées des prêtres factieux ce n'est pas attaquer la religion, c'est simplement empêcher la domination politique des prêtres.

On a également reproché au gouvernement de désorganiser l'armée. Là, encore, M. Combes a pu facilement réduire à néant ce grief injustifié. Le ministère n'a rien négligé dans l'intérêt de la défense nationale et son principal tort aux yeux des réactionnaires, est d'avoir mis un terme à l'esprit d'insubordination de certains officiers prétoriens en même temps qu'il faisait rendre justice aux officiers républicains jusqu'alors trop souvent sacrifiés.

Mais qu'est-ce donc que ces critiques intéressées d'une opposition aussi perfide que malveillante ?

Les faits ne font-ils pas amplement ressortir combien elles sont mal fondées. Rien n'a pu ébranler le Crédit public et ce gouvernement qu'on accuse d'abaisser la France devant l'Europe ne cesse, comme l'a constaté M. Combes, de recueillir à l'Extérieur

les plus précieux témoignages d'estime et de sympathie.

Il était bon que ces choses fussent dites, elles l'ont été fort éloquemment par le Président du Conseil auquel tous les républicains savent gré de sa droiture, de son énergie, de son dévouement à la République.

C. R.

INFORMATIONS

Les Congrégations

Voici une statistique que vient de publier le ministère de l'intérieur belge et qui tire un intérêt particulier de l'exode des congrégations françaises en Belgique. Le recensement spécial des religieux et religieuses résidant en Belgique nous apprend que le pays donne l'hospitalité à 35,905 moines et religieuses, dont 6,990 sont nés à l'étranger.

Les effectifs de cette armée se décomposent ainsi : 6,237 religieux, dont 4,547 belges et 1,690 étrangers ; 31,668 religieuses, dont 26,368 nées en Belgique et 5,300 à l'étranger.

Le précédent recensement général (1900) avait constaté que le nombre des religieux et religieuses s'élevait à 30,098, dont 5,513 nés à l'étranger.

Ces chiffres se sont évidemment fort accrus depuis que de nombreuses congrégations françaises ont transporté leurs convents en Belgique.

Le roi d'Italie à Paris

LES PRÉPARATIFS

Mme Loubet et Mme Delcassé présideront, en personne, à l'installation des appartements de la reine Hélène, et c'est la femme du président de la République qui, très probablement, entourée des femmes des ministres, recevra la souveraine, lorsqu'elle arrivera au Palais-Royal du quai d'Orsay. Du reste, le même cérémonial employé lors de la venue à Compiègne de l'empereur et de l'impératrice de Russie restera en vigueur. Le général Dalstein, commandant le 6^e corps d'armée sera attaché au roi d'Italie.

Le président de la République avait également, sur la proposition de M. Camille Pelletan, désigné l'amiral Beyle, alors disponible, comme devant représenter la marine aux côtés des souverains d'Italie. Mais, depuis le vice-amiral Beyle a été nommé au commandement de l'Extrême-Orient, en remplacement de l'amiral Maréchal ; il va falloir le remplacer.

La reine sera accompagnée à Paris de trois dames d'honneur. En outre, les souverains amèneront à Paris six télégraphistes, quatre brigadiers de carabiniers de la garde royale et une trentaine d'huissiers, de valets et de femmes de chambre qui trouveront à se caser moitié aux affaires étrangères, moitié à l'ambassade d'Italie, rue de Grenelle.

La revue des troupes, en l'honneur du roi d'Italie, aura probablement lieu à Vincennes.

Un grand banquet populaire franco-italien aura lieu probablement la veille de l'arrivée à Paris du roi.

En outre du banquet, il y aura une solennité commémorative à la mémoire de Menotti Garibaldi, mort récemment, et dont on connaît le rôle joué chez nous pendant l'Année terrible. Cette cérémonie, que le comité désire voir précéder de quelque jour la venue du roi, aura lieu vers le 10

octobre. La fête aura lieu à la mairie du 4^e arrondissement, place Bandoyer. Plusieurs discours y seront prononcés à la mémoire de Menotti Garibaldi, notamment par M. Deville, président du conseil municipal, et par M. Lockroy, président de la ligue franco-italienne qui sera assisté du général Tarr, au nom des Garibaldiens.

Démission des ministres anglais

Les membres du ministère anglais, présidé par M. Chamberlain, ont envoyé leur démission au roi Edouard VII.

Mouvement des importations et des exportations

L'administration des douanes vient de publier le volume des documents statistiques sur le commerce de la France pendant les huit premiers mois de l'année 1903

Les renseignements suivants sont extraits de ce volume :

IMPORTATIONS

Objets d'alimentation en 1903 : 570 millions 410.000 fr. ; en 1902, 509.647.000 fr. ; différence en plus en 1903, 60.763.000 francs.

Matières nécessaires à l'industrie en 1903 : 1.993.045.000 ; en 1902 : 1.904.051.000 ; différences en plus en 1903, 88.994.000 fr.

Objets fabriqués en 1903 : 529.270.000 fr. ; en 1902, 511.260.000 fr. ; différences en plus en 1903, 18.010.000 fr.

Totaux : en 1903, 3.092.725.000 fr. ; en 1902, 2.924.958.000 fr. ; différences en plus en 1903, 167.767.000 fr.

EXPORTATION

Objets d'alimentation : en 1903, 401.366 mille fr. ; en 1902, 443.278.000 fr. Différences en moins en 1903, 41.912.000 fr.

Matières nécessaires à l'industrie : en 1903, 779.730.000 fr. ; en 1902, 758.454 mille fr. Différences en plus, 21.276.000 fr.

Objets fabriqués : en 1903, 1.393.086 mille fr. ; en 1902, 1.386.184.000 fr. Différences en 1903, 6.902.000 fr.

Colis postaux : en 1903, 175.359.000 fr. ; en 1902, 154.202.000 fr. Différences en plus en 1903, 21.157.000 fr.

Totaux : en 1903, 2.749.541.000 fr. ; en 1902, 2.742.118.000 fr. Différences en plus en 1903, 7.423.000 francs.

Les musiques militaires

Le journal *le Matin*, a consulté, à propos de la suppression des musiques militaires, un certain nombre de maires demandant leur avis sur cette question.

Toutes les réponses sont défavorables au projet Messimy, et signalent unanimement, la déception que la population sdes villes de garnison, ressentiraient, si la musique du régiment leur était brusquement enlevée.

Dans le Sud-Oranais

UN ENGAGEMENT

On mande de Marnia que, ces jours derniers, quatre cavaliers de la tribu algérienne des Beni-Bou-Said, passant sur le territoire marocain, furent attaqués par une quinzaine de partisans du prétendant, appartenant à la tribu des Beni-Natar. Un algérien a été blessé mortellement. Les trois autres purent se sauver en abandonnant leurs chevaux et leurs armes.

On signale l'arrivée d'une forte colonne de partisans de Moulai-Mohamet, qui s'avance dans la direction d'Oudja, pour attaquer la ville.

Suivant une dépêche de Sidi-bel-Abbès, en raison des événements de la frontière

marocaine et du Sud-Oranais, les grandes manœuvres annuelles de la division d'Oran n'auront pas lieu. On avancera le départ pour les postes du Sud des détachements qui ne devaient s'y rendre qu'après les manœuvres.

On est toujours sans nouvelles de la compagnie montée du 1^{er} étrangers, commandée par le capitaine Bonnelet. Ce manque de renseignements pourrait donner créance à la rumeur qui a circulé de l'attaque du poste de Ben-Zireg. On dit qu'un bataillon de la légion, qui devait aller tenir garnison à Orléansville, serait dirigé vers l'extrême Sud.

Assassinat du roi de Serbie ?

Le correspondant de l'Agence nationale à Anvers téléphone que le bruit de l'assassinat du roi Pierre I^{er} a couru ce matin à Anvers. Le rédacteur de l'Agence nationale s'est rendu ce matin au ministère des affaires étrangères, où il lui a été dit qu'en effet ce bruit a couru et qu'on en avait été informé, mais qu'on n'avait pas encore reçu aucune confirmation ni aucun démenti de cette nouvelle.

Les déficits dans les caisses du Vatican

Malgré les démentis, on confirme que le déficit trouvé dans la caisse de la Propagande s'élève à 150.000 francs. L'employé responsable a été licencié. D'autres mesures de rigueur vont être prises. Pie X est résolu à procéder à une épuration complète de la Propagande et d'autres congrégations où l'on signale des abus analogues.

CHRONIQUE LOCALE

NUMÉRO EXCEPTIONNEL

Demain dans la soirée, le *Journal du Lot* publiera un numéro exceptionnel qui donnera le compte-rendu de la réception du ministre, du banquet et de l'inauguration du buste de M. de Verninac.

Ce numéro, qui paraîtra vers six heures du soir, sera certainement bien accueilli par notre population.

Le service en sera fait à nos abonnés et à nos dépositaires.

La rivière du Lot

Un décret supprime la réserve instituée par le décret du 23 décembre 1899 sur divers emplacements de la rivière du Lot, près du pont suspendu d'Agres, pour la reproduction du poisson, et créant une nouvelle réserve, également de 500 mètres, en aval du confluent du ruisseau du Mourjon avec le Lot.

La taille dans l'armée

Les jeunes gens désireux de contracter un engagement devront remplir les conditions de taille suivantes :

Infanterie. — Chasseurs à pied, zouaves, tirailleurs, bataillons d'Afrique, sapeurs-pompier, 1 m. 60 à 1 m. 75.

Cavalerie. — Régiments de cuirassiers, 1 m. 70 à 1 m. 85 ; dragons, 1 m. 64 à 1 m. 74 ; chasseurs, hussards, 1 m. 59 à 1 m. 68 ; chasseurs d'Afrique, 1 m. 59 à 1 m. 72 ; artillerie, batteries montées, batteries à cheval, 1 m. 60 à 1 m. 70 ; artillerie à pied, 1 m. 68 ; batterie alpine, 1 m. 70 ; génie, sapeurs, 1 m. 68.

CAHORS

M. Pelletan à Cahors

On annonce que plusieurs députés assisteront à l'inauguration du buste de M. de Verninac.

On cite MM. Bourrat, député des Pyrénées-Orientales; Bussière, de la Corrèze; Sarraut, de l'Aude; Capéran, de Montauban.

MM. de Sals, sénateur de la Corrèze, et Rolland, du Tarn-et-Garonne.

Proclamation

M. Costes, sénateur, maire de Cahors, adresse à ses concitoyens, la proclamation suivante :

Mes chers concitoyens,

« Dimanche prochain 20 septembre, notre ville sera honorée de la visite de M. Camille Pelletan, ministre de la marine, qui a bien voulu nous donner un témoignage de haute sympathie en venant présider à l'inauguration du buste de l'honorable et regretté M. de Verninac, ancien vice-président du Sénat.

« La ville de Cahors tiendra à justifier, dans cette nouvelle circonstance, son bon renom de courtoisie et de cordiale hospitalité.

« L'accueil qui sera fait à M. le ministre sera digne, j'en suis sûr, de l'hôte éminent que nous posséderons dans nos murs, du gouvernement qu'il représente et des nombreux étrangers qui se rendront à nos fêtes.

« Vive la République !

Le maire,

Chevalier de la Légion d'honneur,

Sénateur du Lot,

J.-H. COSTES. »

Bureau de Bienfaisance de Cahors

A l'occasion de la visite à Cahors de M. Camille Pelletan ministre de la marine, une distribution de pain sera faite, dimanche matin 20 septembre, à 4 heures du soir par les soins du bureau de bienfaisance.

Concert des Allées Fénelon

Voici le programme du Concert qui sera donné demain Dimanche, à 9 h. 1/2 du soir, sur les Allées Fénelon, en l'honneur de M. le Ministre de la Marine.

- 1° La Marseillaise, Orphéon, Avenir Cadurcien, Chœur de jeunes filles.
- 2° Les Volontaires (chœur) (Paliard), Orphéon.
- 3° Salut Beau Midi (chœur) (L. de Rillé), Orphéon, Avenir Cadurcien, Chœur de jeunes filles.
- 4° Patrie (chœur) (L. de Rillé), Orphéon, Avenir Cadurcien, chœur de jeunes filles.
- 5° Les Echos du Quercy (Mosaïque) (Kelsen), Orphéon, Avenir Cadurcien, chœur de jeunes filles.

Nous apprenons que la musique, les clairons et les tambours du 7^e de ligne, prêteront leur concours aux fêtes de demain.

Le départ de la classe, pour cette catégorie de militaires, est retardé jusqu'au 21.

Les nationalistes cadurciens et Pelletan

La venue à Cahors du ministre de la marine ne satisfait pas les amis que le *Télégramme* compte dans notre ville.

Les quelques nationalistes s'agitent en vain pour amener la population contre le ferme républicain Pelletan.

Cahors, écrit un nationaliste dans le *Télégramme* d'hier, sous peine de renier Gambetta, se refusera à acclamer Pelletan.

Et emphatiquement, le nationaliste conclut : « Entre Gambetta et Pelletan, Cahors n'hésitera pas, il demeurera fidèle à Gambetta, parce qu'il ne veut pas se déshonorer. »

De telles idioties ne se discutent pas. L'auteur de l'article s'est payé une fois de plus de mots emphatiques, sans portée, vides de sens : c'est son habitude.

La population de Cahors fera à Pelletan la réception enthousiaste que ce ferme républicain mérite : elle l'acclamera, elle le fêtera, et les amis du *Télégramme* en seront quittes pour quelques accès de colère stupide.

Je dis stupide, car dans ce même article les nationaux du *Télégramme* comprenant que leur colère fait la joie des républicains de Cahors, s'en prennent aux *Orphéonistes* et aux *musiciens* de l'*Avenir*,

qu'ils déclarent « enrégimentés et oublieux des égards dus à leurs souscripteurs blessés. »

Voilà le grand mot lâché : ces Messieurs du *Télégramme*, vont essayer de couper les vivres à nos deux excellentes sociétés musicales.

Voilà la tactique chère à ces messieurs, frapper à la caisse ! mais en vérité les nationaux croient-ils que seuls ils fournissent les souscriptions nécessaires à la prospérité de l'*Orphéon* et de l'*Avenir* ?

De leur part, un tel puffisme ne nous étonne pas : or le puffisme n'est pas dangereux.

L. B.

Compatriote

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que notre compatriote, M. Louis Bramel, administrateur des services civils de l'Indo-Chine, vient d'être attaché au cabinet du Lieutenant Gouverneur à Saïgon.

Nos félicitations.

Police

Par arrêté de M. le maire de Cahors, en date du 15 septembre, courant M. Jean Bénech, gendarme en retraite, né à Larroque-des-Arcs, le 9 août 1851, demeurant à Cahors, est nommé agent de police auxiliaire de la ville de Cahors.

M. Bénech est entré en fonctions le 16 courant.

Tournées Frédéric Achard

Tous nous avons vu ou entendu parler du *Chapeau de paille d'Italie*, ce joyeux vaudeville qui est resté le véritable modèle du genre amusant, et que tant d'auteurs ont voulu imiter sans jamais égaler.

Cette pièce, que plusieurs générations ont applaudie et que d'autres générations applaudiront encore, car ainsi que les chefs-d'œuvre de Molière qui seront éternels, les pièces de Labiche, le joyeux auteur du *Chapeau de paille d'Italie*, ne peuvent pas vieillir.

Cet éclat de rire en 5 actes dilaterait la rate du plus hypocondre des spectateurs.

M. Frédéric ACHARD, toujours à l'affût de ce qui peut rehausser l'intérêt de ses représentations, a eu l'heureuse idée de faire pour cette pièce ce que Sarah Bernhardt a fait pour *la Dame aux Camélias*, il a fait exécuter pour tous les personnages, des costumes 1830, ce qui ne peut qu'ajouter un attrait à ce joyeux vaudeville.

Double attraction ! car le spectacle se compose en outre du *Testament de César Girodot*, comédie en 3 actes, qui est toujours joué avec le plus grand succès à la Comédie-Française ; c'est une gaie comédie de mœurs, pleine d'observations et de vérité, c'est enfin un véritable spectacle de famille auquel tout le monde peut assister.

Inutile de dire que ces deux pièces seront interprétées par des artistes de mérite, comme sait toujours les choisir M. Frédéric ACHARD, et malgré la composition de ce spectacle, il sera terminé à minuit.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 12 au 19 Septembre 1903

Naissance

Rolles Jeanne-Louise, rue des élus, 8.

Publications de Mariage

Sarmayou Jean, concierge du Palais de Justice, et Vinel Louise, s. p.

Machler Isidore-Prospér-Léon, mécanicien à la C^e d'Orléans, et Lacourt Jeanne-Marie-Louise, s. p.

Mariages

Cubaynes Pierre, Inspecteur des Contributions indirectes en retraite, et St-Sébe Juliette-Charlotte-Angèle, s. p.

Orliac Joseph-Pierre, pharmacien, et Fillol Jeanne-Anais Catherine.

Décès

Ilbert Roger-Louis, 2 mois 1/2 rue Nationale, 15.

Blanc Jean, ancien maçon, 65 ans, rue du Château du Roi.

Berger Léon-Jean-Marie-Henri, 7 mois 1/2, rue Pélegri, 7.

Sirven Marie, Vve Décas s. p., 70 ans, avenue de la gare, 7.

Arrondissement de Cahors

MONTECUQ. — Conseil municipal. — Audience du 6 septembre. — La séance est ouverte à 2 heures du soir, sous la présidence de M. Boudou, maire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le conseil examine diverses affaires sans importance après quoi il décide que le maire devra faire diligence pour acquérir à l'amiable, si possible, les terrains nécessaires pour les travaux d'adduction d'eau potable, au sujet desquels le conseil municipal a déjà pris une décision.

L'assemblée adresse de chaleureuses félicitations à M. Rey, député de l'arrondissement de Cahors, à l'occasion du vote, en juin 1903, par la Chambre des députés, de la loi d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, qui consacre un grand principe de solidarité sociale.

Tout le monde sait que M. Rey a déposé sur le bureau de la Chambre, il y a une dizaine d'années, une proposition de cette nature, qui a abouti au vote dont il vient d'être fait mention.

Le conseil a adressé ensuite ses remerciements à M. Frayssi, directeur de notre école primaire supérieure, pour le zèle, l'activité et le dévouement qu'il a montré pendant un quart de siècle à la tête de notre établissement d'enseignement primaire supérieur.

Il est décidé, en outre, qu'à l'occasion de sa mise à la retraite, il sera décerné à M. Frayssi, au nom de la ville de Montcuq, une médaille en récompense des services rendus.

Le conseil renouvelle le vœu qu'un courrier de Cahors à Montcuq soit créé pour transporter les dépêches qui arrivent à Cahors par l'express venant de Paris à 6 h. 45 du matin.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à quatre heures.

Après la séance, le conseil a voté à l'unanimité l'adresse suivante au gouvernement :

« Le conseil municipal de la ville de Montcuq (Lot), réuni hors séance, adresse au gouvernement présidé par M. Combes, l'expression la plus vive de sa confiance et de sa sympathie. »

COURS. — La gelée. — Dans la matinée du 17, la gelée a compromis plusieurs cultures de tabac dans les communes de Cras et de Cours, les légumes ont également souffert.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Série d'escroqueries.

Deux nouvelles escroqueries ont été commises à la dernière foire d'Assier par deux nomades avec le même système employé par les deux escrocs, desquels fut victime l'employé de la compagnie d'Orléans le 4 septembre, à Capdenac-le-Haut.

Un des compères trouva le nommé Jean Cayrel, de Gramat, aux abords du champ de foire d'Assier et le pria de lui acheter un cheval qui était dans l'écurie de l'hôtel Torrenne, avec promesse de lui donner une gratification de 100 francs.

Cayrel accepte va acheter l'animal et le paie 350 francs, mais ne retrouve plus ni le vendeur ni son compère en filouterie.

Dans des conditions à peu près identiques, M. Loupias propriétaire à Labathude, est encore plus grandement escroqué que le précédent. Sa naïveté lui coûte 1,020 francs.

Les deux victimes portèrent immédiatement plainte à la gendarmerie. Le chef de la brigade se mit immédiatement en mesure de retrouver les deux escrocs. C'est même grâce à son énergie et à son tact que les nomades auront pu être arrêtés. En effet, on nous annonce qu'ils furent pincés tous les deux dans la même soirée sur la route de Vers.

CAJARC. — Election du maire. — Dimanche a eu lieu à Cajarc l'élection du maire, en remplacement de M. Bruel, démissionnaire. M. Bor, conseiller municipal réactionnaire, a été élu maire par 9 voix contre 6 bulletins blancs.

PUYBRUN. — Le Comité Radical Socialiste a décidé d'envoyer une délégation de vingt-cinq membres au banquet offert à M. Pelletan, Ministre de la marine par le Comité Radical Socialiste de Vyarac, pour saluer et acclamer le vaillant champion de l'idée républicaine.

SAINT-CÉRÉ. — Contravention.

M. Bessières, commissaire de police de Figeac, en tournée dans notre ville, s'est rendu à l'établissement récemment occupé par les sœurs de Nevers pour se rendre compte si ces religieuses s'étaient conformées à la notification que ce dernier leur en avait faite d'avoir à abandonner le local.

En arrivant près de la porte d'entrée, il entendit des pas à l'intérieur ; il frappa et personne ne répondit.

M. Bessières a dressé procès-verbal contre Mlle Marie Lagarrigue, âgée de 34 ans, qui tenait une école infantine dans cet établissement sans en avoir au préalable fait la déclaration prévue par le décret du 18 janvier 1887.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — M. Pelletan Gourdon.

Nous avons dit que le conseil municipal de Gourdon avait voté la somme de mille francs pour parer au frais de réception de M. le ministre de la marine. Nous apprenons que tout le parcours que suivra le cortège officiel sera pavé de mâts surmontés d'oriflammes et de faisceaux de drapeaux tricolores placés de distance en distance à partir de l'avenue de la Gare ; ce seront : l'avenue Gambetta, les boulevards et l'avenue de la Dordogne, qui conduira à la salle où aura lieu le banquet populaire. Cette salle sera également décorée avec le meilleur goût. Nous espérons que nos concitoyens dont les maisons se trouvent sur le passage du cortège officiel tiendront à honneur de paviser leur façade, renforçant ainsi les décorations officielles.

Palais de Justice de Gourdon. — L'adjudication de la reconstruction du Palais de Justice de Gourdon qui a eu lieu aujourd'hui, a donné les résultats suivants :

14 soumissionnaires se sont présentés. M. Larroque Frédéric, entrepreneur à Gourdon, a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 15 fr. 75 0/0. Le montant des travaux s'élève à 67.111 fr. 04.

Incendie. — Ces jours derniers, un incendie a détruit une maison appartenant au nommé Pierre Rougié, cantonnier, et située sur la route de Cahors.

Les pertes évaluées à la somme de 3.000 fr. sont couvertes par une assurance.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.

Veloce-Club — Il vient de se fonder à Gourdon un Veloce-Club portant le nom d'Union Vélocipédique Gourdonnaise (U. V. G.)

L'association est définitivement constituée et un grand nombre de jeunes gens ont envoyé leur adhésion. Cette Société a pour but d'embellir les fêtes de notre ville et d'organiser des excursions dans les sites pittoresques des environs.

SOULLAC. — Voyage Pelletan. — Les membres du groupe socialiste ont décidé de se rendre à la manifestation organisée pour la réception du ministre Pelletan.

La Fédération syndicale des ouvriers des magasins des tabacs de France, section de Souillac, s'est réunie et a décidé que la section prendrait part à la manifestation qui doit avoir lieu le 31 en faveur du citoyen Pelletan, et, avant de se séparer, la section a voté une adresse de félicitations au ministre réformateur.

Voici le programme des fêtes :

A 2 h. 30, formation du cortège place de l'Hôtel-de-Ville. A 3 h., départ du cortège qui sera composé comme suit : 1^o élèves des écoles communales laïques ; 2^o Société Philharmonique ; 3^o Conseil municipal de Souillac ; 4^o municipalités du canton ; 5^o fonctionnaires ; 6^o et 7^o Société des anciens militaires et Société de secours mutuels ; 8^o Vétérans des armées de terre et de mer ; 9^o, 10^o, 11^o, Syndicats des ouvriers tanneurs, des ouvriers sabotiers, des ouvriers des magasins de tabacs ; 12^o groupe socialiste de Souillac.

Le cortège s'arrêtera à l'intersection de l'avenue de la Gare et de la route nationale. Cinq landaus iront à la gare prendre le ministre et les personnages officiels.

A six heures, grand dîner de 70 convives, offert à M. le ministre par la municipalité, dans la grande salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

La Société philharmonique se fera entendre pendant tout le temps du dîner.

S. L.

La ville sera pavoisée et les promenades brillamment illuminées. A huit heures, départ de M. le ministre.

Fête locale des 26, 27 et 28 septembre.
— Voici le programme :

Samedi 26 septembre, à 8 heures du soir, salves d'artillerie ; à 9 heures, retraite aux flambeaux par la fanfare.

Dimanche 27 septembre, à 6 heures du matin, salves d'artillerie ; à 9 heures, courses aux canards, place de la Minoterie, à 10 heures, concours de grimaces, place de l'Etoile ; à 10 heures 1/2, mât de cocagne, place Saint-Martin ; à 11 heures, pêche à la ligne, place de la Halle ; de 2 à 4 heures, concours de voitures fleuries (100 fr. de prime).

Pendant le défilé, il sera fait une quête au profit des pauvres.

Bataille de confetti et de fleurs. Concours de beauté.

A 4 heures et demie, place de Juillet, ouverture du bal champêtre ; à 8 heures, illuminations du boulevard, des places et des promenades publiques, attractions diverses ; à 9 heures 1/2, brillant feu d'artifice, départ du ballon, Bal champêtre toute la nuit.

Lundi 28 septembre à six heures du matin, salves d'artillerie ; à neuf heures, jeu de la seringue, place de l'Eglise ; à neuf heures et demie, jeu de la poêle, place Herminon ; à dix heures grande course aux ânes (10 fr. de prix) par les por sang de Grauzelle, avenue de Blazy ; à 11 heures, jeu de la cruche, avenue Gambetta ; à deux heures, grandes courses vélocipédiques, bal champêtre.

Courses vélocipédiques du 28 septembre.
— Les courses commenceront à deux heures et demie du soir.

Course locale. — 1er prix, 15 fr. ; 2e, 10 fr. ; 3e, 4 fr.

Course Junior. — 1er prix, 5 fr. ; 2e, 3 fr.

Course Régionale. — 1er prix, 25 fr. ; 2e, 10 fr. ; 3e, 5 fr.

Course Consolation. — 1er prix, 10 fr. ; 2e, 5 fr.

Course d'Honneur obligatoire pour tous les lauréats.

Les engagements seront reçus jusqu'au dimanche 27 septembre et devront être accompagnés de la somme de 1 franc.

S'adresser à M. André Bzac, secrétaire des courses.

Les coureurs sont assurés de trouver sur la piste les meilleures conditions de roulement et toutes les garanties de sécurité et de virage.

Grave accident. — Le nommé Chastagnol père, âgé de soixante-deux ans, habitant à Prèsignac, commune de Souillac, était occupé, avec des ouvriers, à faire des réparations à un hangar.

Une hache que l'on avait fixée à une poutre se détacha soudain, tomba sur la tête du malheureux et lui fit une terrible blessure.

Ce courageux vieillard supporta sans faiblir l'opération et le pansement que lui fit subir M. le docteur Rebière appelé en toute hâte.

Quoique grave, la blessure n'inspire pas d'inquiétudes.

LABASTIDE-MURAT. — Foire. — Malgré la coïncidence avec des foires environnantes la nôtre avait attiré beaucoup de monde. Le champ de foire était bien approvisionné de bœufs et de brebis. Il s'y est fait quantité d'affaires. Les prix sont en hausse.

Voici les cours pratiqués :

Blé, 12 fr. à 12 fr. 50 ; avoine, 5 fr. à 5 fr. 25 ; maïs, 10 fr. à 10 fr. 50 ; vesces, 9 fr. 75 à 10 fr. 25, le tout les 80 litres.

Pommes de terre, de 2 fr. 50 à 2 fr. 75.

Poulets, 0 fr. 55 ; poulets 0 fr. 60 ; dindons, 0 fr. 50 ; lapins domestiques, 0 fr. 35, le tout la livre.

Lièvres, 4 fr. à 5 fr. ; perdreaux, 1 fr. 50 pièce.

Œufs, 0 fr. 70 la douzaine.

A VENDRE
UNE PRESSE A COPIER
A BALANCIER
ABSOLUMENT NEUVE
PRIX : 21 Fr.
S'adresser au bureau du journal

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 11 septembre 1903

Le Conseil général s'est réuni ce matin à 10 heures en session extraordinaire, sous la présidence de M. Pauliac.

La séance est ouverte à 10 h. 1/2.

Etaient présents :

MM. Pauliac, Costes, Talou, Rey, Cocula, Vival, Lachize, Larnaudie, Relhié, Longpuech, Murat, Cangardel, Roques, Boudou, Delpon, Peyrichou, Feyt, Couderc, Iscard, Boyer, Daffas, Cassaigne, Malvy père.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Pauliac, en ouvrant la séance, indique les raisons qui ont motivé cette session extraordinaire : arrêter la liste des chemins vicinaux des divers cantons du Lot qui doivent être construits dans les dix ans.

M. Vival demande que la séance publique soit renvoyée à 3 heures afin de permettre à la Commission de prendre connaissance des nouvelles demandes de subvention pour la construction des chemins, demandes formées par divers cantons.

La Commission, qui se réunira à deux heures, prendra connaissance de ces demandes et présentera ensuite à trois heures un rapport au Conseil général.

M. Larnaudie demande la parole pour une rectification au procès-verbal.

M. Larnaudie dit que dans la dernière séance de la session précédente, M. le préfet avait donné communication des résultats de l'enquête qu'il avait ordonnée au sujet de la prime accordée à la suite du concours de la race ovine de Cajarc, à un propriétaire qui n'avait pas exposé.

M. Larnaudie soutient que l'enquête est incomplète.

M. le Préfet répond qu'il a prescrit une enquête qui ne peut manquer de donner des résultats.

Si les moyens dont dispose l'administration ne suffisent pas pour faire la lumière sur cet incident, il transmettra le dossier au parquet de Figeac.

Après une vive discussion à laquelle prennent part MM. Cocula, Vival, Larnaudie, Pauliac, le Préfet, l'incident est clos.

Et la séance est levée à 11 heures 1/2 et renvoyée au soir à 3 heures.

Séance de l'après-midi.

M. Talou donne lecture du procès-verbal de la séance du matin. Ce procès-verbal est adopté.

M. Vival donne lecture du rapport de la Commission des Travaux Publics, qui décide que toutes les demandes présentées par les Conseils municipaux du département au sujet de la construction des chemins vicinaux doivent être acceptées.

Le total des travaux pour la construction des chemins dans les 10 ans s'élèvera à 9.000.000 de francs environ.

La Commission décide en outre que, après la construction des travaux de vicinalité, la construction des ponts aura lieu.

Le pont de Cabessut cependant sera exécuté comme il a été convenu, selon le classement d'exécution.

Les grands ponts devant occasionner une dépense supérieure à 100.000 francs, ne seront exécutés qu'après l'achèvement des autres travaux de la vicinalité.

Exception est faite, comme on le voit, en faveur du pont de Cabessut.

M. Talou présente diverses observations au sujet de l'urgence réclamée par des communes pour la construction de chemins vicinaux. Il demande en outre que la construction du pont de Cabessut soit faite à l'époque fixée par des décisions antérieures du Conseil général.

M. Talou dépose une motion tendant à ce que le programme établi en 1900 ne soit pas maintenu et soit déclaré nul.

M. Rey combat cette motion.

M. Talou plaide la cause du grand nombre de communes dont la vicinalité est déficiente.

En 1900 un programme fut dressé : or depuis, par suite de diverses circonstances, des communes trouvent que la construction des chemins vicinaux portés au programme sont sans importance alors que d'autres qui n'ont pas été classés méritent de l'être.

M. Talou voudrait que le classement fut revisé.

M. Cassaigne déclare que des injustices sont commises dans le classement des chemins : diverses communes sont lésées, car des chemins inscrits dans des programmes antérieurs ne sont pas actuellement classés.

Les rapports de la commission des travaux publics sont adoptés.

M. Longpuech, au nom de la commission des finances présente le rapport sur la question des chemins vicinaux et conclut en ces termes :

« Le Conseil général prend l'engagement de voter les ressources extraordinaires pour couvrir la part contributive du département. »

Adopté.

La séance est levée à 4 h. 15.

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Séance du 19 septembre 1903

La Commission départementale s'est réunie aujourd'hui à 2 heures.

Présidence de M. Iscard.

Tous les membres sont présents.

Le préfet assiste à la séance.

Tramway de Rocamadour à L'Hospitalet.

Demande de concession présentée par la commune de Rocamadour avec faculté de rétrocession à MM. Ortal et ses fils et Lagueyte, de Bordeaux.

La Commission départementale en vertu de la délégation spéciale du Conseil général accorde la concession de cette ligne de tramways à la commune de Rocamadour avec faculté de rétrocession à MM. Ortal et Cie.

Adjudication du Palais de Justice de Gourdon.

La Commission départementale approuve les opérations de cette adjudication.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché ne se sont pas modifiées, les affaires sont toujours très calmes et les moindres réalisations pèsent sur les cours.

Aujourd'hui, les nouvelles de Serbie et de Macédoine paraissent avoir eu une influence défavorable sur la tenue des cours.

Le 3/0 clôture à 96, 55 au lieu de 96, 60.

Peu d'affaires sur les actions des sociétés de Crédit : le Comptoir National d'escompte à 590 et le Crédit Lyonnais à 1127 ont seuls été cotés à terme.

Parmi nos chemins : le Lyon finit à 1410 et l'Orléans à 1492.

Le Suez n'a pas été coté à terme.

Nous retrouvons l'Extérieure à 91,62 ; l'Italien à 103 ; le Portugais à 31,12.

Le Turc D sur lequel on a détaché un coupon de 50 centimes finit à 31,20 ; la Banque Ottomane est à 574.

Sur le marché officiel du comptant, les obligations 5/0 des chemins de fer de Victoria Minas sont recherchées à 394.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 20 septembre 1903.

V^{te} Nacla : Courrier du dimanche. — Jean Dalvy : Crime de pauvre (fin). — Numa Kruseman : Alima. — Jules Mary : La Fuite de Dr Madelot (suite). — Constant Améro : Le page de Ménélick (suite). — Fernand Lafargue : La fiancée veuve (suite). — Xavier de Montépin : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

LA HERNIE GUÉRIE
Sans souffrances

Toutes les hernies sont enfin guéries par le merveilleux Bandage des Docteurs MARIE FRÈRES. Des milliers d'attestations envoyées par des travailleurs, des prêtres, des rentiers, des hommes du monde sont là pour le prouver, et les savants les plus renommés déclarent que : « Porter le bandage Marie Frères c'est se GUÉRIR. » Ce bandage léger et souple, approprié savamment à chaque cas, se porte sans gêne, sans fatigue, sans souffrances ; aussi sommes-nous heureux d'annoncer à toutes les personnes atteintes de hernies et qui, soucieuses de leur vie, veulent guérir, que l'application de ce merveilleux bandage électro-médical des Docteurs Marie Frères, 108, rue de Rivoli, à Paris, sera faite à Gourdon le 22 Septembre hôtel du Commerce. Figeac le jeudi 24 Septembre hôtel des Voyageurs. Souillac le 25, hôtel du Grand Cerf. Cahors le dimanche 27 Septembre de 9 h. du matin à 6 h. du soir, hôtel des Ambassadeurs, ensuite à Montauban les 3 et 4 Octobre hôtel du Midi.

Docteur LOMBART.

COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d ^o hêtre,	2 fr. 50 d ^o
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45 d ^o
d ^o d ^o 25,	1 fr. 35 d ^o
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95 d ^o
d ^o d ^o 25,	1 fr. 60 d ^o
Parquets mélèze 28/30,	2 fr. d ^o
d ^o d ^o 25,	1 fr. 75 d ^o

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 X 0,80 X 0,85, la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2^m20 X 0,80 X 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvés pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

ALCOOL DE MENTHE **RICOLÈS** PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable
ALCOOL DE MENTHE **RICOLÈS** HORS CONCOURS PARIS 1900

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1809	1711	1.26 à 1.62
Vaches.	856	807	1.18 à 1.60
Taureaux.	228	218	1.14 à 1.44
Veaux.	1530	1279	1.50 à 2.00
Moutons.	16114	14000	1.52 à 2.26
Porcs.	5499	5499	1.26 à 1.48

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	197	148	1.44 à 1.60
Vaches.	90	16	1.10 à 1.40
Moutons.	830	570	1.70 à 2.00
Porcs.	1121	1111	1.10 à 1.22

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

La Belle Émouleuse

PAR G. VAUDAN

VII

Beaucoup de bruit pour rien

Et voilà pourquoi un grand découragement l'avait saisi au lendemain de son entrevue avec Mariette, découragement coupé de leurs d'espérance, parce qu'il se savait aimé.

Il avait tellement peur d'affronter la lutte qu'il avait préféré demeurer dans cet état d'hésitation et de doute, car il craignait d'assister trop vite à la fin de ses rêves.

Il fallut une circonstance — un simple bruit d'atelier — pour le tirer de cette sorte d'apathie et le pousser en avant, à la conquête de la belle émouleuse.

Un écho de ce bruit arriva comme par hasard, jusqu'à lui.

On venait en effet de raconter parmi les polisseurs que Mariette était sur le point de se marier.

La nouvelle lui fut apportée par le contre-maître de l'usine, un matin tandis qu'ils dressaient ensemble l'état des absences de la se-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traités avec l'Agence Havas.

maine.

Tout en écrivant des noms et des chiffres. Félix ne put s'empêcher de remarquer :

— Il me semble que le fils Moronde a des absences moins fréquentes ; il est même devenu un des émouleurs les plus réguliers de l'usine.

— Ça, c'est bien vrai, patron. C'est probablement rapport à son mariage.

— Ah ! Oui ! En effet !... Et ça marche toujours, ce mariage avec la fille de cet huissier.

— Il s'agit bien maintenant de cela !

— Comment ! Il ne songe plus au mariage ?

— Que si. Mais pas à celui-là !

— Un changement d'idée, alors ?

— Un changement d'idée et de goût ! Et ma foi, il faut avouer que cette fois il n'a pas trop mal choisi.

— Et qui donc ?

— Il a tout simplement jeté les yeux sur notre belle émouleuse.

Félix tressaillit ; une pâleur livide gagna son front. Heureusement le contre-maître ne s'aperçut de rien, ne pouvait rien voir, puisque le jeune homme avait la tête penchée sur ses papiers.

Même, l'ouvrier continua, donna des explications sur cet événement qui avait mis l'atelier en rumeur, tandis que Félix écoutait, sans rien entendre pourtant, machinalement, les doigts crispés sur son crayon.

— Oui, la belle émouleuse a produit sur Antoine un curieux effet. Il est vrai que ça n'a rien d'étonnant et je connais beaucoup de nos

émouleurs qui, s'ils osaient parler... Mais, voilà ! ils n'osent pas.

Tout de même, c'est bien dommage qu'elle tombe entre les mains de ce garçon-là. Un si joli brin de fille, si douce, si aimable, si simple, si polie, un vrai bijou, là !... Enfin, ils sentent parents, cousin et cousine.

Au fond, ça se comprend qu'ils s'aiment et qu'ils veuillent faire ménage ensemble.

Aussi ça m'étonnait beaucoup de le voir si complètement changé. Il ne boit plus, il ne daigne même pas « faire quatre heures » comme les autres, il travaille avec entrain.

C'est étonnant comme une jolie fille vous retourne un homme. Hein ! C'est-il pas vrai patron ?

Félix répondit mollement :

— Oui, c'est drôle, c'est très drôle en effet. Voyons, si nous continuons notre travail.

Ils firent comme ils disaient.

Mais les noms, les chiffres dansaient sous les yeux du jeune homme une danse fantastique.

Cette nouvelle l'avait anéanti, lui avait ôté en un instant, toute conscience des choses. Il lui semblait qu'il devenait fou, tant sa cervelle bouillonnait sous son crâne.

Il eut un soupir de soulagement quand le contre-maître quitta son bureau.

Alors, il se leva.

Il était livide, effrayant.

Était-ce possible, cette histoire que cet homme venait de lui débiter avec une indifférence presque goguenarde.

Était-ce possible ?

Et pourquoi non ? Quels obstacles s'opposaient à l'union de Mariette et d'Antoine ? Pauvres tous deux, émouleurs tous les deux, est-ce qu'ils ne pouvaient unir ensemble leur existence qui était pareille ? Et puis ils étaient cousins.

Machinalement, il sifflota entre ses lèvres ce refrain de ronde populaire :

Ne sommes-nous pas cousin cousin
Ne sommes-nous pas cousins germains

Il poussa un éclat de rire sinistre.

— Je suis fou !... Ma tête éclate !... Je suis fou ! Ou bien je rêve !... Mais non, c'est bien l'exacte vérité !...

— Non, ce n'est pas possible ! murmura-t-il en se promenant dans son étroit bureau.

Ce n'est pas possible qu'il l'épouse. Lui ! Quand d'un mot je pourrais l'envoyer au bagne ! Ai-je été naïf ! Naïf et bête et stupide ! Triple buse ! Et voilà le résultat de mon indulgence !

Voilà l'effet de ma générosité ! Il est joli ! Lui ! Mariette ! le démon uni à l'ange ! Mais c'est tout bonnement monstrueux.

Et je n'empêcherai pas ça, moi ? Et je ne me défendrai pas ? Et je me la laisserai arracher ? Sans lutte ? Merci !

Car elle ne l'aime pas, elle ne peut aimer ce voyou, elle ne va pas se condamner de gaieté de cœur, à une vie de galère !... Encore, si c'était un autre ! Mais lui Antoine Moronde. Allons donc !

Maintenant le sang-froid lui revenait.

(A suivre.)

MAISON
LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS
Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury
Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.
LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2425 du 19 septembre 1903.
Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.
Inauguration de la statue de Renan à Tréguier. — Un bataillon de 48^e, requis, croise la baie de Brest. — Arrivée du cortège. — L'inauguration. — Discours de M. Anatole France.
En marche d'Uskub à Salonique. — Régiment Albanais arrivé pour la répression des troubles. — Dans la Manche : Un coup de vent. — Le Havre : Le trois-mât « le Carbet » chaviré. — Boulogne : La jetée Ouest démolie. — Puy de la droite de Dieppe. — Les dégâts à Pourville. — Dieppe : état de la plage, de l'estacade et des bains. — Le Casino sauvé.
Grandes manœuvres du Sud-Est. — Lancement d'un pont militaire sur le Rhône. — Le général danois inspecte les batteries à tir rapide du 15^e corps.
Byrouth. — Vue du quartier-général du Vali. — Le collège et l'église américains menacés. — Panorama de Byrouth et du Liban. — Les trois croiseurs des États-Unis à l'ancre.
Sud-Oranais : Surprise d'El Mounzar. — Poste de Taghit. — le lieutenant S-ichanhanzen, tué. — Échange de denrées entre voyageurs arabes.
Jardin colonial. — Plantes exotiques. — Les armes de Nogent en fleurs. — Grande tente de l'Exposition.
Le travail dans les mines de l'Afrique Australe. — Fournée de 1.000 nègres. — En route pour la frontière. — Danse indigène. — Femme nègre dansant.
Infanterie américaine. — Le ravitaillement des munitions. — La voiture-brouette servant aux blessés.
Deauville. — Record des 500 mètres par les différentes catégories de voitures automobiles.
Dernière chasse royale en Suède. — Vienne. — Conférence des députés pour l'arbitrage international. — Loie Fuller. — Danse de l'Aveugle. — Danse de la Folie. — Danse du martyr.
Marseille : L'hôpital Salvator. — Incendie de la cartonnerie où a été reconnue une épidémie suspecte.
Eglise de Saint-Bartholomew à New-York. — La porte de bronze.
Bakou : Incendie des mines de pétrole. — Le ministre allemand des finances. — Championnat de la bicyclette.
Echecs par M. D. Janowski.
Roman illustré : *Le Conflit*, par Ed. Martin Videau.
Le numéro 50 centimes

CHEMINS DE FER D'ORLEANS

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'Excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de **Savenay**, 100 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de **Savenay**, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 134 en 1^{re} classe, et de 0 fr. 09072 en 2^e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du **Croisic** et de **Guérande Châteaulin** et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbe, Douarnenez) ;

Le 2^e à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Néris-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1903, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionnera du 8 juin au 20 septembre inclus par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de la Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours. La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

DES GARES ci-contre aux gares ci-dessus ou vice-versa	PARIS-QUAI D'ORSAY			PARIS-PONT-S-MICHEL			PARIS-AUSTERLITZ		
	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
La Bourboule	50 85	34 30	22 35	50 60	34 45	22 25	50 40	34 30	22 20
Le Mont-Dore	51 40	34 70	22 60	51 20	34 55	22 30	50 95	34 40	22 40
Royat	56 45	38 40	24 85	56 35	38 05	24 80	56 56	37 80	24 65
Chamblet-Néris	37 95	25 65	16 70	37 85	25 35	16 65	37 05	25 40	16 55
Evaux-les-Bains	40 10	27 05	17 65	39 85	26 90	17 55	39 05	26 75	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de **Chamblet-Néris** dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1^{re} classe pour les voyageurs de ou pour **Néris-les-Bains**, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de **Chamblet-Néris** sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de **Chamblet-Néris** pour **Néris**, et vice versa.

Billets d'aller et retour de famille à prix réduits à l'occasion des grandes vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les Grandes Vacances, il est délivré chaque année du 15 Juillet inclus au 1^{er} Octobre inclus, au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour toute gare ou pour certaines haltes du réseau du Midi distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ et inversement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Exceptionnellement, le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point

Relations rapides entre Paris et les stations thermales du centre

En sus des deux trains express qui desservent pendant toute l'année les stations thermales de Néris, du Mont-Dore et de La Bourboule, la Compagnie d'Orléans vient de mettre en marche, pour toute la durée de l'été, deux nouveaux trains express spécialement destinés aux relations entre Paris et ces stations thermales.

Voici l'horaire de ces quatre trains :

ALLER

Paris Quai d'Orsay, départ 8,37 matin — 8,9 soir
Chamblet-Néris, arrivée 2,52 soir — 3,39 matin
La Bourboule, arrivée 6,17 soir — 6,55 matin
Le Mont-Dore, arrivée 6,35 soir — 7,18 matin

RETOUR

Le Mont-Dore, départ 11,40 matin — 8,5 soir
La Bourboule, départ midi,6 — 8,22 soir
Chamblet-Néris, départ 3,36 soir — 10,31 matin
Paris Quai d'Orsay, arrivée 10,3 soir — 6,27 matin

Un wagon restaurant est attelé aux deux express de jour.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Néris-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1903, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionnera du 8 juin au 20 septembre inclus par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de la Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours. La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

DES GARES ci-contre aux gares ci-dessus ou vice-versa	PARIS-QUAI D'ORSAY			PARIS-PONT-S-MICHEL			PARIS-AUSTERLITZ		
	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
La Bourboule	50 85	34 30	22 35	50 60	34 45	22 25	50 40	34 30	22 20
Le Mont-Dore	51 40	34 70	22 60	51 20	34 55	22 30	50 95	34 40	22 40
Royat	56 45	38 40	24 85	56 35	38 05	24 80	56 56	37 80	24 65
Chamblet-Néris	37 95	25 65	16 70	37 85	25 35	16 65	37 05	25 40	16 55
Evaux-les-Bains	40 10	27 05	17 65	39 85	26 90	17 55	39 05	26 75	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de **Chamblet-Néris** dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1^{re} classe pour les voyageurs de ou pour **Néris-les-Bains**, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de **Chamblet-Néris** sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de **Chamblet-Néris** pour **Néris**, et vice versa.

Billets d'aller et retour de famille à prix réduits à l'occasion des grandes vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les Grandes Vacances, il est délivré chaque année du 15 Juillet inclus au 1^{er} Octobre inclus, au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour toute gare ou pour certaines haltes du réseau du Midi distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ et inversement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Exceptionnellement, le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point

de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet. Dans ce cas il lui est délivré un coupon spécial pour son voyage de retour, lequel doit être signé par le titulaire avant usage.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours non compris le jour du départ, elle peut être prolongée d'une ou plusieurs périodes de 15 jours moyennant supplément de 10 0/0 du prix total du billet.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis *via* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Séverac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.

Paris, Montargis *via* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Mende, Paris.

1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Séverac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saucières ou Comberonde ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

PELERINAGE A ROCAMADOUR

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, sur le double des prix des billets simples ;

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Le propriétaire gérant : A. COUSLANT.